

• (1720)

Afin d'éviter tout malentendu, j'aimerais que la population sache ce que notre chef et les participants au congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada ont dit au cours du week-end dernier, à Sherbrooke:

Attendu que le Parti libéral du Canada reconnaît la nécessité urgente d'une réforme en profondeur de la structure politique et économique du Canada afin d'insuffler au pays le dynamisme, la souplesse et le modernisme nécessaires pour répondre aux exigences et aux défis du XXI^e siècle, et attendu que les membres du Parti libéral du Canada sont fermement convaincus que la meilleure solution pour le Québec consiste à adhérer à une fédération canadienne renouvelée,

Ils présentent un plan de réforme constitutionnelle clair, progressiste et substantiel, dont j'aimerais vous communiquer les éléments fondamentaux relativement à l'unité nationale, et que j'appellerais «notre modèle pour le Canada».

Le premier point important: que nous réaffirmions notre foi dans un régime fédéral profondément modifié, en tant que système le plus en mesure d'assurer la croissance économique, la justice sociale, le respect du principe de la dualité linguistique, la protection et la promotion de la langue et de la culture françaises, l'enrichissement du multiculturalisme ainsi que le respect des droits des minorités, tant au Québec que dans le reste du Canada.

M. Chrétien a parlé de façon éloquente du respect qu'il faut accorder aux francophones hors Québec, et du respect qui doit être accordé aux anglophones du Québec. M. Chrétien a évidemment fait allusion au Bloc québécois dirigé par M. Bouchard et au fait que celui-ci répète maintenant ce que M. Chrétien a dit il y a deux ans et demi, à savoir que le projet de loi 178 était tout à fait inutile et qu'on ne protégeait pas le français et ne créait pas un sentiment d'appartenance en diminuant d'autres groupes.

Le deuxième point porte que, dans le cadre du débat constitutionnel qui s'amorce, le comité mixte devrait inclure, entre autres, les éléments de réforme suivants dans son rapport final. Monsieur le Président, je lis les éléments de réforme le plus rapidement possible.

[Français]

a) la définition d'objectifs nationaux et internationaux prioritaires, souhaitables et désirés pour la progression de l'ensemble canadien et répondant à la volonté commune de ses citoyens, incluant la compétitivité internationale, l'amélioration de la qualité de l'environnement et le mieux-être social des citoyens;

Parmi les éléments de réforme.

L'Adresse

[Traduction]

b) une nouvelle division des pouvoirs prenant en considération, notamment, 1) la détermination des objectifs communs de l'entité canadienne, 2) la détermination du niveau de gouvernement le plus susceptible de répondre adéquatement aux besoins de la population de manière à assurer le bien-être de celle-ci, et 3) l'élimination la plus complète possible du chevauchement des programmes et services au sein des sphères partagées d'activités, en ayant recours, si nécessaire, à des ententes asymétriques;

[Français]

Le troisième point important est le suivant:

c) la protection constitutionnelle du caractère distinct du Québec, en garantissant, entre autres:

i) l'exercice, par le Québec, des pouvoirs nécessaires à la protection et la promotion de la langue et de la culture françaises sur son territoire, dans le respect des droits et libertés reconnus;

[Traduction]

J'aimerais mentionner deux autres points, si vous me le permettez.

[Français]

Aussi bien que:

ii) l'inclusion, dans un Sénat réformé, [et élu], de la règle du vote à double majorité, pour les projets de loi et les décisions gouvernementales pouvant avoir un effet sur le statut, la protection et la promotion de la langue française;

iii) un droit de veto; [et]

v) l'exercice, par des provinces, du droit de retrait, avec pleine compensation financière, de tout programme fédéral initié dans leurs champs de compétences exclusives, dans la mesure où ces dernières établissent un programme compatible avec les objectifs du programme national;

Le président suppléant (M. DeBlois): À moins d'un consentement unanime, je me dois d'interrompre la députée. Alors, il y a une période de cinq minutes pour les questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Lotbinière.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que la députée de Mount Royal nous disait. J'aurais aussi voulu poser une question tantôt parce que je ne suis arrivé qu'à la fin du discours de l'orateur qui vous précédait. J'aimerais quand même, madame, avoir vos commentaires, puisque vous semblez en fait appuyer totalement, par votre comportement, ce que le député disait, à savoir, que lorsque M. Trudeau a rapatrié la Constitution en 1982, il faisait état que, de toute façon, le gouvernement québécois d'alors ne voulait pas signer. Il semblait dire que M. Trudeau avait bien fait en rapatriant tout de même la Constitution et aussi en y incluant une Charte des droits et libertés.